

# Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

## Mode d'emploi simplifié

Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du CGCT, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention du préfet de votre département, en sa qualité d'autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I CE.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

Pour plus d'explication se reporter à la note d'accompagnement.

## À renseigner par la personne publique responsable

### Questions générales

| Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent   | Nom de la personne publique responsable                     |
|---|---|
| Commune de Montmorin  | Gérard GUILLAUME  |
| Zonages concernés par la présente demande   |   |
| Les zones d' <b>assainissement collectif</b> où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;   | <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> non |
| Les zones relevant de l' <b>assainissement non collectif</b> où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ; | <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> non |
| Les zones où des mesures doivent être prises pour <b>limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement</b> ;   | Oui - <input type="checkbox"/> non                          |
| Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la <b>collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement</b> lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.                              | Oui - <input type="checkbox"/> non                          |

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

Billom Communauté a validé son PLU-H en 2019. Dans le cadre de cette validité, les services de l'état ont demandé à la Communauté de Communes de mettre en concordance les zonages d'assainissement et les zones à urbaniser sur chaque commune concernée.

La Commune de Montmorin fait partie des communes concernées. Elle a délégué sa compétence assainissement collectif au SIAREC. Le SIAREC participe donc à l'étude de zonage.

| Caractéristiques des zonages et contexte  |   |
|---|---|
| 1.Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?  | <input type="checkbox"/> Oui - non  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>•Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ? <b>mai 2008</b></li> <li>•Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?</li> </ul>   | Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes ;<br>(Environ en ha)   |
| 1.Quel est le territoire concerné ?(joindre une carte du périmètre)<br><b>Toute la commune de montmorin</b>   |   |
| 2.Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?<br>Si PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :<br>Billom Communauté  | <input type="checkbox"/> PLUi<br>PLU<br>Carte communale<br><br>Plusieurs :.....<br>.....<br>.....<br><input type="checkbox"/> Non |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>•Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? <b>21 Novembre 2019</b></li> <li>•Si le(s) document(s) est/sont en élaboration / révision / , quel est l'état cours d' modification d'avancement de la démarche?</li> </ul>   |   |
| 1.La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?   | Oui - <input type="checkbox"/> non  |
| Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :<br><b>Suite au PLUi, des zones à urbaniser ont pu être rajoutées. Si ces zones ne sont actuellement pas raccordables à un réseau d'assainissement, l'étude de zonage va permettre d'effectuer des scénarios de raccordement et de voir si financièrement un raccordement au réseau d'eau usées est justifié ou non. Sinon, les futures constructions devront mettre en place un assainissement non collectif.</b> |   |
| 2.Le(s) PLUi/PLU/carte communale, en vigueur, font/fait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ? <sup>1</sup>  | <input type="checkbox"/> Oui - non – examen au cas par cas  |
| 3.Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement <sup>2</sup> , étude sur les eaux pluviales,...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?   | <input type="checkbox"/> Oui - non  |

<sup>1</sup> Selon le décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme <sup>2</sup> confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Préciser ces études :

| Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées   |  |
|--|--|
| 4. Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?   | Oui - <input type="checkbox"/> non   |
| 5. Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant :<br><ul style="list-style-type: none"><li>• d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a t il été réalisé ?</li><li>• d'une zone conchylicole ?</li><li>• d'une zone de montagne ?</li><li>• d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?</li><li>• d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?</li></ul> | Oui - <input type="checkbox"/> non -limitrophe<br>Oui - <input type="checkbox"/> non -limitrophe<br><input type="checkbox"/> Oui - non -limitrophe<br>Oui - <input type="checkbox"/> non -limitrophe<br>Oui - <input type="checkbox"/> non -limitrophe<br>Oui - <input type="checkbox"/> non -limitrophe |
| Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)  |  |
| 1. Le territoire dispose-t-il :<br><ul style="list-style-type: none"><li>• de cours d'eau de première catégorie piscicole ?</li><li>• de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?</li></ul>   | Oui - <input type="checkbox"/> non<br>Oui - <input type="checkbox"/> non   |
| Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)  |  |
| 1. Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que:<br><ul style="list-style-type: none"><li>• Natura 2000 ?</li><li>• ZNIEFF1 ?</li><li>• Zone humide ?</li><li>• Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?</li><li>• Présence connue d'espèces protégées ?</li><li>• Présence de nappe phréatique sensible ?</li></ul>  | <input type="checkbox"/> Oui - non<br>Oui - <input type="checkbox"/> non<br><input type="checkbox"/> Oui - non<br>Oui - <input type="checkbox"/> non<br>Oui - <input type="checkbox"/> non<br><input type="checkbox"/> Oui - non<br>Oui - <input type="checkbox"/> non                                   |
| Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)<br>Autres :<br><b>ZNIEFF 1 : les gorges du Madet, le bois de l'Esclade</b>   |  |

|  |  |
|--|--|
| <p>1. Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais)<sup>2</sup> des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de la(des)Masse(s) d'eau superficielle .....</li> <li>Nom de la(des)Masse(s) d'eau souterraine :..... Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)</li> </ul> | <p>.....</p> <p>.....</p>  |
| <p>2. Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?</li> <li>Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?</li> <li>Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?</li> </ul>  | <p><input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> non</p> |

Préciser lesquelles : SCoT Grand Clermont, SAGE Allier Aval

### Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touché

Autres :

|  |   |
|--|---|
| 1. Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?   | Oui - <input type="checkbox"/> non              |
| Précisez : Seules quelques parcelles dans le bourg et certains villages sont à urbaniser. Le reste de la commune est composé de secteurs agricoles ou naturels qui le resteront. |   |
| 2. Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire?   | <input type="checkbox"/> Séparatif <sup>4</sup> |
| <u>Autres</u> :  | <input type="checkbox"/> Unitaire               |
| 3. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?  | Oui - <input type="checkbox"/> non              |
| 4. Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?   | Oui - <input type="checkbox"/> non              |

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

### Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

| Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine   |                                    |
|--|------------------------------------|
| 1. Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ? | Oui - <input type="checkbox"/> non |
| 2. Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées <sup>5</sup> ?   | <input type="checkbox"/> Oui - non |
| 3. Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés   | <input type="checkbox"/> Oui - non |
| • Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ?   | Oui - <input type="checkbox"/> non |
| • Les non-conformités ont-elles été levées ?   | Oui - <input type="checkbox"/> non |
| • Sont-elles en cours d'être levées ?  | <input type="checkbox"/> Oui - non |

<sup>2</sup> L'information se trouve sur le site <http://www.eaufrance.fr> ou <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

|   |  |
|---|--|
| 1. Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif?  | Oui - <input type="checkbox"/> non - sans objet<br>Combien : <input type="text"/>  |
| 2. La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ?<br>Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ? | Oui - <input type="checkbox"/> non<br>Oui - non  |
| 3. Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?  | Oui - <input type="checkbox"/> non   |
| Si oui, lesquels :  |  |
| 4. La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge <sup>6</sup> ?<br>• Par temps sec ?<br>• Par temps de pluie ?<br>• De façon saisonnière ?  | Oui - <input type="checkbox"/> non<br>Oui - <input type="checkbox"/> non<br>Oui - <input type="checkbox"/> non<br>Oui - <input type="checkbox"/> non |

<sup>4</sup> Séparatif : un réseau d'eaux usées strictes, voire parfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes

<sup>5</sup> Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

<sup>6</sup> référence réglementaire pour estimer la surcharge : les valeurs limites de l'arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu'il peut être plus restrictif) les valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral propre à la station d'épuration (ou au système d'assainissement)

| Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine   |  |
|--|--|
| 1. Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU)?<br><input type="text"/>  | Oui - <input type="checkbox"/> non                                       |
| 2. Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,...) ?<br><br>• Autres : <input type="text"/><br><br>• Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? | Oui - <input type="checkbox"/> non<br>Oui - <input type="checkbox"/> non |

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

**Les pages suivantes ne sont pas complétées car les zonages d'assainissement ne concernent pas la gestion des eaux pluviales et de ruissèlement.**

**Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.**

| <b>Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>   |   |
|---|---|
| 1.Existe-t-il des risques ou enjeux liés à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ?</li> <li>• de ruissellement ?</li> <li>• de maîtrise de débit ?</li> <li>• d'imperméabilisation des sols ?</li> </ul> | Oui – non<br>Oui – non<br>Oui – non<br>Oui - non    |
| Lesquels :  |   |
| 1.Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?   | Oui - non   |
| Lesquelles :<br>Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?   |   |
| 2.Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?   | Oui – non<br>Si oui, fournir si possible une carte. |
| 3.Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?                     | Oui – non<br>Si oui, fournir si possible une carte. |
| 4.Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?  | Oui - non   |
| Si oui, lesquelles ?  |   |
| 5.Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion)?   | Oui - non   |
| 6.Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau <sup>3</sup> ?  | Oui - non   |
| <b>Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine</b>   |   |
| 1.Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon quelle [ ] fréquence ?</li> <li>• Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?</li> </ul>       | Oui – non<br>Oui - non                              |
| 1.Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?  | Oui – non   |

<sup>3</sup> 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ;2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

• d'une Zone de Répartition des Eaux ?

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

**Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement**

**lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.**

| Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine   |                        |
|--|------------------------|
| 1. Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?  | Oui - non              |
| 2. L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ?<br>Des prescriptions ont-elles été proposées ?<br>Si oui, lesquelles ? | Oui - non<br>Oui - non |
| 3. La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ?<br>Si oui lesquels et pour quel objectif ?  | Oui - non              |
| 4. Les équipements prévus consomment-ils une surface naturelle propre ?<br>Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?  | Oui - non<br>Oui - non |

**Autoévaluation (facultatif)**

**Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?**

Expliquez pourquoi :

A MONTMORIN, le 09/12/2021

Le Maire  
**G. GUILLAUME**



